

République française

Département de la Drôme

COMMUNE DES GRANGES GONTARDES

Séance du 13/05/2024

Membres en exercice : 13

Présents : 8

Représentés : 3

Absents : 2

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre et le treize mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Madame Hélène MOULY, Maire.

Présents : Gérard BAUMEA Jean-Christophe CAMBON Fabienne KOBİ Hélène MOULY Franco PICCARDO Nicole PONIZY Didier SOULAIGRE Dominique VEZON DAUNIS

Représentés : Cécile AUDIBERT Christophe GALISSARD Geoffroy HUGUES

Absents : Emmanuelle COMBET, Jérôme ROIG

Secrétaire de séance : Nicole PONIZY

Date de la convocation : 13/05/2024

N° d'ordre : DE_2024_040 13/05/2024

Objet : Demande de subvention Personne à Mobilité Réduite (PMR)

Depuis plusieurs années la commune a procédé à la mise aux normes PMR des différents bâtiments communaux, notamment avec l'application du calendrier ad'hap basée sur l'étude faite par un cabinet spécialisé.

Fin 2023 le référent PMR de la sous-préfecture est venu inspecter les bâtiments et a noté une bonne prise en compte de la mise aux normes.

Toutefois il a constaté que certains points, notamment la conformité des rampes pour les escaliers n'avaient pas été traités, surtout pour les équipements extérieurs.

M. Didier SOULAIGRE, 1er adjoint, propose de solliciter toutes les subventions disponibles permettant de poursuivre la mise aux normes PMR.

Une demande de devis a été faite auprès de l'entreprise OKEENEA pour la mise aux normes des rampes des escaliers.

Le montant global est de 13 118,20 € HT soit 15 741,84 € TTC.

Une demande de devis a été faite auprès de l'entreprise MS Arnoux pour la création d'une rampe au Moulin.

Le montant global est de 1 969,60 € HT soit 2 363,52 € TTC.

Une demande de devis a été faite auprès de l'entreprise RIVASI pour l'installation de bateaux sur les trottoirs place Mistral.

Le montant global est de 1 956 € HT soit 2 347,20 € TTC.

Ainsi le montant global des travaux s'élève à 17 043,80 € HT soit 20 452,56 € TTC.

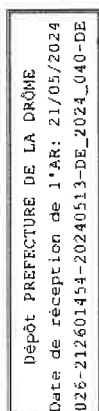
Il rappelle aussi que ces travaux ont été inscrits au budget.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** la réalisation des travaux proposés.
- **SOLLICITE** une subvention auprès des différents partenaires publics ou privés des communes dans ce domaine
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document pour la bonne exécution de cette délibération.

Fait à Les Granges Gontardes, le 13/05/2024

Madame Hélène MOULY,
MAIRE,



Dépot PREFECTURE DE LA DRÔME

Date de réception de l'AR: 21/05/2024

026-212601454-20240513-DE_2024_040-DE